



Commune d'Altiliac

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Préambule

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. D'autre part, la loi NOTRE du 07 aout 2015 crée, en l'article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales. La présente note répond à cette obligation pour la commune. Elle sera, comme la note de présentation du Compte Financier Unique 2024, disponible sur le site internet <http://www.altillac.com/>.

Introduction

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Par cet acte, le Maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'Etat dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget.

Cadre général du budget primitif

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité. Le surplus constitue de l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité.

La section d'investissement présente les programmes d'investissement nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par les dotations et subventions et éventuellement par l'emprunt. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

Depuis le 1^{er} janvier 2023, la commune d'Altiliac est passée en comptabilité à la nomenclature M57 à la place de la nomenclature M14. Le référentiel M57 est l'instruction budgétaire et comptable la plus récente.

Le Budget Principal 2025

Le budget primitif de la commune d'Altiliac a été voté à l'unanimité le 12 avril 2025 par le Conseil Municipal. Il peut être consulté dans son intégralité sur simple demande auprès du secrétariat aux heures d'ouverture habituelles.

Date de transmission de l'acte: 24/04/2025

Date de réception de l'AR: 24/04/2025

019-211900709-BPCOMMUNE25-BF

A G E D I

Il a été établi avec la volonté de :

- Poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement tout en apportant des prestations améliorant le niveau et la qualité des services apportés à la population malgré un contexte économique marqué par l'instabilité politique et des tensions géopolitiques,
- Maintenir les taux d'imposition communaux,
- Proposer un budget offensif en vue de réaliser des investissements structurants ou de procéder à des réparations nécessaires,
- De mobiliser des subventions auprès de l'Etat et du Conseil Départemental à chaque fois que possible,
- De contribuer à la croissance de la commune en développant un nouveau lotissement. Le budget annexe du « lotissement des Marronniers » sera détaillé ci-dessous.

La section de fonctionnement s'équilibre à 1 946 077 €uros et la section d'investissement à 1 304 995 €uros.

Dépenses Fonctionnement

CHAPITRES BUDGETAIRES ET INTITULES	PREVISIONS 2025 – montant TTC
011 - CHARGES DE GESTION GÉNÉRALE	579 619.83
012 - CHARGES DE PERSONNEL (Salaires bruts, charges sociales,)	480 173.00
014 - ATTÉNUATION DE PRODUITS	2 000.00
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	199 028.00
66 - CHARGES FINANCIERES	12 200.00
67 - CHARGES EXCEPTIONNELLES	100.00
68 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	1000.00
042 - SECTION À SECTION	20 119.59
023 - Virement à la section d'investissement	651 836.58
TOTAL	1 946 077.00

Recettes Fonctionnement

CHAPITRES BUDGETAIRES ET INTITULES	PREVISIONS 2025 – montant TTC
013 - ATTÉNUATION DES CHARGES	0,00
70 - VENTES PRODUITS FABRIQUES, PRESTATIONS DE SERVICES, MARCHANDISES	37 386.00
73 – IMPOTS ET TAXES sauf 731	360 063.00
731 – FISCALITE LOCALE	294 206.00
74 – DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	274 352.00
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	6 586.45
77 - PRODUITS EXCEPTIONNELS	0.00
002 - Résultat de fonctionnement reporté	973 483.55
042 - SECTION À SECTION	0.00
TOTAL	1 946 077.00

019-211900709-BPCOMMUNE25-BF
A G E D I

Dépenses Investissement

CHAPITRES BUDGETAIRES ET INTITULES	PREVISIONS ET RESTES A REALISES
001 - Solde d'exécution section d'investissement	88 131.65
23 - IMMOBILISATIONS EN COURS – NON COMPRIS LES OPERATIONS POUR INFORMATION	445 029.05
040 – OPERATIONS ORDRE	0.00
041 – OPERATIONS ORDRE	0.00
OPERATIONS EQUIPEMENT- POUR INFORMATION	
30 -M AISON DES ASSISTANTES MATERNELLES – MAM	561 760.00
34 - CIMETIERE – REHABILITATION – 2 TRANCHES	10 000.00
36 - MAIRIE – REAMENAGEMENT ACCUEIL	4 174.30
40 - CABANE PETANQUE – STOCKAGE	15 000.00
41 - TBI 2025 – REMPLACEMENT MATERIEL	3 888.00
42 - INFORMATISATION MAIRIE – REMPLACEMENT DES ORDINATEURS – 2025	5 082.00
43 - ECOLE – REMPLACEMENT REVETEMENT SOL	15 000.00
44 - MATERIEL DE VOIRIE – FEUX DE RECOMPENSE	25 000.00
45 - MATERIEL DE VOIRIE – CAMERAS – CENTRE SUPERVISION CD19	20 000.00
46 - SIRTOM – PARTICIPATION COLONNES ENTERREES	15 000.00
47 - SIGNALETIQUES	32 000.00
48 - DECORATIONS DE NOEL	4 000.00
49 - MATERIEL DE VOIRIE – PLAQUE VIBRANTE	3 000.00
50 - VEHICULE – REMPLACEMENT DU C15	25 000.00
51 - MATERIEL INFORMATIQUE – CASQUES SANS FILS STANDARD	1 000.00
52 - TELEPHONIE – REGROUPEMENT	10 710.00
53 - SALLE POLYVALENTE – REMPLACEMENT DES CHAISES 2025	11 000.00
54 - CANTINE – AMELIORATION ACOUSTIQUE	10 220.00
TOTAL GENERAL	1 304 995.00

Date de transmission de l'acte: 24/04/2025

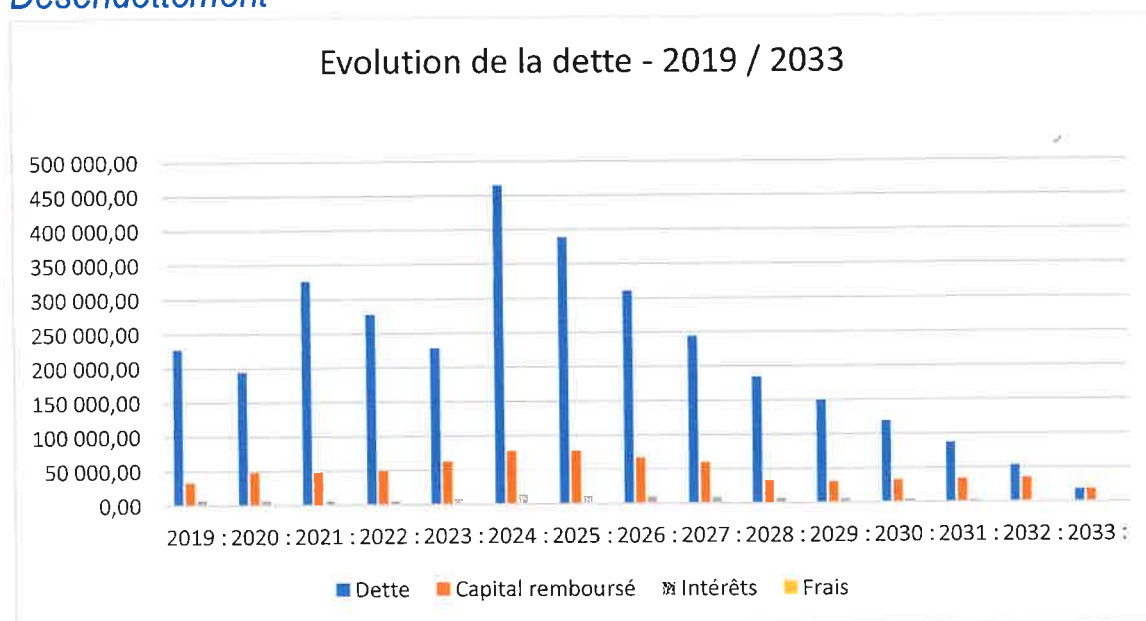
Date de reception de l'AR: 24/04/2025

019-211900709-BPCOMMUNE25-BF
A G E D I

Recettes Investissement

CHAPITRES BUDGETAIRES ET INTITULES	PREVISIONS ET RESTES A REALISES
IMMOBILISATIONS EN COURS – NON COMPRIS LES OPERATIONS POUR INFORMATION	257 508.03
021 – VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	651 836.58
024 – PRODUITS DES CESSIONS	5 000,00
040 – OPERATION ORDRE	20 119.59
041- OPERATION ORDRE	0.00
OPERATIONS EQUIPEMENT- POUR INFORMATION	
30 – MAM	355 459.20
31 - INFORMATISATION MAIRIE – SERVEUR ET LOGICIEL AGEDI	2 957.60
34 – CIMETIERE – REHABILITATION 2 TRANCHES	5 000.00
36 – MAIRIE – REAMENAGEMENT ACCUEIL	1 000.00
38 – CIMETIERES – CAVEAUX PROVISOIRES	2 800.00
41 – ECOLE – TBI 2025 – REMPLACEMENT MATERIEL	1 620.00
42 – INFORMATISATION MAIRIE – REMPLACEMENT DES ORDINATEURS - 2025	1 694.00
TOTAL	1 304 995.00

Désendettement



Un nouvel emprunt de 300 000 €uros sur une période de 10 ans a été signé en 2023 afin de financer les investissements 2023 dont les travaux du lotissement des Marronniers.

Date de transmission de l'acte: 24/04/2025

Date de reception de l'AR: 24/04/2025

019-211900709-BPCOMMUNE25-BF
A G E D I

Taux d'imposition

Taux des taxes fiscales - ALTILLAC	2021	2022	2023	2024	2025
Taxe foncière communale sur les propriétés bâties	31.58 %	31.58 %	31.58 %	31.58 %	31.58 %
Taxe foncière départementale sur les propriétés bâties Taxe foncière propriétés non bâties :	0.00 %	0.00 %	0.00 %	0.00 %	0.00 %
Taxe foncière propriétés non bâties :	68,81 %	68.81 %	68.81 %	68.81 %	68.81 %
Taxe d'habitation (pour les résidences secondaires à partir de 2023)	0.00 %	0.00 %	9.91 %	9.91 %	9.91 %

Suite à la réforme liée à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, cette dernière n'est plus perçue par les communes et s'est traduite par une économie pour les contribuables.

La commune perçoit les recettes fiscales liées aux taxes foncières et à la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, le taux de cette dernière ayant été gelé jusqu'en 2023.

En 2025, aucune augmentation de la fiscalité n'est prévue, la commune ayant fait le choix ne pas alourdir la pression fiscale pour préserver le pouvoir d'achat des familles.

Prévision des effectifs de la collectivité

Filière administrative : 2 employées titulaires à temps complet

Filière technique : 6 employés dont :

- 4 titulaires à temps complet
- 1 contractuel temps complet
- 1 titulaire à temps non complet

Le Budget annexe « Lotissement des Marronniers » 2025

La section de fonctionnement s'équilibre à 726 005.00 € et la section d'investissement à 720 211.10 €.

Dépenses Fonctionnement

CHAPITRES BUDGETAIRES ET INTITULES	PREVISIONS 2025
011 - CHARGES DE GESTION GÉNÉRALE	0.00
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5 793.90
042 – 71355 – VARIATION DES STOCKS DE TERRAINS AMENAGES	720 211.10
TOTAL	726 005.00

Date de transmission de l'acte: 24/04/2025

Date de réception de l'AR: 24/04/2025

019-211900709-BPCOMMUNE25-BF
A G E D I

Recettes Fonctionnement

CHAPITRES BUDGETAIRES ET INTITULES	PREVISIONS 2025
70 – PRODUIT SERVICES DOMAINE VENTES DIVERSES	726 000.00
75 - AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	5.00
042 – 71355 – VARIATION DE STOCKS DE TERRAINS AMENAGES	0.00
TOTAL	726 005.00

Dépenses Investissement

CHAPITRES BUDGETAIRES ET INTITULES	PREVISIONS 2025
16 – EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	300 000.00
040 – 3555 – STOCKS DE PRODUITS – TERRAINS AMENAGES	0.00
001 – SOLDE EXECUTION NEGATIF REPORTE	420 211.10
TOTAL	720 211.10

Recettes Investissement

CHAPITRES BUDGETAIRES ET INTITULES	PREVISIONS 2024
040 – 3555 – STOCKS DE PRODUITS – TERRAINS AMENAGES	720 211.10
TOTAL	720 211.10

Fait à Altillac, le 12 avril 2025.

Le Maire,
Denis PINSAC



Date de transmission de l'acte: 24/04/2025

Date de réception de l'AR: 24/04/2025

019-211900709-BPCOMMUNE25-BF
A G E D I